

DELIBERATION N° 37

**Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'APEI
Festival « L'Ame de fond 2016 »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Sabine Audigou

Le festival l'Âme de fond est organisé depuis 1997 par l'Atelier de Jour du Ravelin, établissement géré par l'APEI de la Région Dieppoise. Cette manifestation permet aux artistes en situation de handicap de se produire en dehors des murs des établissements spécialisés et de participer au développement culturel de notre société.

La 11^{ème} édition du festival, sur le thème "Ville et nature", se déroulera du 18 mai au 3 juin 2016, avec une exposition à DVah et à la médiathèque Renoir jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

Le festival l'Âme de fond s'inscrit au sein d'une véritable semaine « Culture Handicap ».

Seront proposés durant toute la durée de ce festival, des scènes ouvertes, cartes blanches, spectacles de danse et théâtre, projections cinématographiques en partenariat avec Dieppe Scène Nationale, colloques ...

La Ville de Dieppe entend soutenir l'Atelier du Jour du Ravelin dans l'organisation du festival et la mise en place de la semaine « Culture Handicap ». Ce soutien se traduit de la manière suivante :

- une mobilisation forte de ses services (direction du développement culturel et de la vie associative, direction de la citoyenneté et de la communication),
- un soutien logistique étendu : prêt gratuit de salles, mise à disposition de moyens humains et matériels,
- la réalisation de la communication,
- une proposition des services : entrées gratuites au Musée, visite guidée assurée par DVah, diffusion de courts-métrages à la médiathèque Renoir, mise à disposition de la cour des associations,
- la prise en charge des vernissages le lundi 30 mai 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant :

- la nécessité de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'APEI de la Région Dieppoise,
- l'avis formulé par la commission n°2 en date du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le soutien de la Ville de Dieppe au festival l'Âme de fond,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--